



Ecole Paul Hermann

310 rue Lacaussade  
97 440 Saint-André  
Tel : 0262 46 03 65

# Livret d'accueil des parents d'élèves

## Rentrée 2020 - CM2 B (M. ASSASSA)

### 1) LES HORAIRES DE L'ECOLE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi	8h00 - 11h30	13h00 - 15h30
---------------------------------	--------------	---------------

Récréations : 9h45 - 10h00, 14h00 - 14h15

APC : le lundi de 15h30 à 16h30 pour les élèves concernés.

Un accueil est assuré dans la cour par des enseignants 10 minutes avant l'heure de début de classe soit 07h50 et 12h50. **Les élèves non rationnaires ne pourront entrer qu'à 12h50.** Les ambassadeurs santé de l'école distribueront du gel hydroalcoolique pour l'entrée du matin.

### 2) REGLEMENT DE L'ECOLE

Le règlement intérieur de l'année scolaire 2019-20 reste en vigueur pour le moment.

Le règlement 2020-21 sera communiqué aux familles après son approbation lors du premier conseil d'école de l'année scolaire.

#### a. LE GOUTER

Le goûter est autorisé **uniquement lors de la récréation du matin.**

Les boissons sucrées et chips sont interdites et pensez à toujours mettre une petite bouteille d'eau dans le sac de votre enfant.

#### b. RETARDS ET ABSENCES

Le retard des élèves doit être exceptionnel. Toute absence doit être justifiée par écrit. Vous pouvez fournir un certificat médical, utiliser le billet d'excuse du cahier de textes ou signaler l'absence à l'adresse suivante : [ce.974149U@ac-reunion.fr](mailto:ce.974149U@ac-reunion.fr)

Si vous devez, exceptionnellement, récupérer votre enfant **PENDANT** le temps scolaire, vous devrez d'abord signer une décharge au bureau.

Toute absences injustifiées de plus de trois jours sont soumises à une déclaration aux services sociaux.

#### c. SANTE A L'ECOLE

\* Si votre enfant a des problèmes de santé (asthme, allergie, troubles...), vous devez demander la rédaction d'un PAI (projet d'accueil individualisé) auprès du médecin scolaire après avis de votre médecin traitant.

\* Aucun traitement médical ne peut être donné aux enfants en dehors de la rédaction d'un

venir en classe avec des médicaments.

Les gels hydroalcooliques individuels ne sont pas autorisés.

### 3) L'ASSURANCE SCOLAIRE

Pour les activités scolaires obligatoires : l'assurance scolaire est facultative. Mais, dans les faits, elle est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage.

Pour les activités scolaires facultatives (sorties, classes de découverte et voyages scolaires) : l'assurance scolaire est obligatoire.

L'assurance scolaire souscrite doit garantir les dommages :

- que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile)
- qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels)

Cette assurance est souvent comprise dans votre assurance habitation : à vérifier !

### 4) LE MATERIEL SCOLAIRE

Le matériel scolaire est individuel. Le protocole sanitaire nous encourage à ne pas prêter les affaires. Vérifier régulièrement le cartable et les devoirs.

Tous les autres effets ne seront ramenés à la maison que si les devoirs le nécessitent sinon ils resteront à l'école.

### 5) QUELQUES PRECISIONS SUR LE FONCTIONNEMENT EN CLASSE

Les cahiers utilisés en classe vous ont été précisés sur la liste des effets scolaires. Votre enfant sera évalué(e) régulièrement à l'oral et à l'écrit chaque semestre dans toutes les matières. Le cahier du jour est utilisé comme support d'évaluation formative en classe et vous sera envoyé au moins une fois par mois pendant le premier semestre pour suivi et signature.

Selon le domaine il n'y aura pas forcément d'évaluation finale. Lorsqu'une compétence est acquise par l'élève son bulletin est immédiatement complété.

Cette année, deux bulletins d'évaluation vous seront communiqués : en décembre et en juin.

Des codes devraient également vous être transmis bientôt pour que vous puissiez avoir accès, en ligne, au LSU (Livret Scolaire Unique) de votre enfant.

Afin de préparer votre enfant à la 6<sup>e</sup>, les évaluations seront notées à la fois par une lettre et par une note :

Lettres	D	A	PA	NA
Notes / 20	19 - 20	15 - 18	10 - 14	0 - 9

La pratique de l'EPS, comme toutes les matières enseignées à l'école, est **obligatoire**. Votre enfant doit avoir une tenue sportive adaptée tous les jours. Seul un certificat médical peut dispenser la pratique du sport.

Des séances d'informatique auront lieu au collège Bédier. Votre enfant utilisera un environnement numérique de travail (*BeneyluSchool*) tout au long de l'année afin de le préparer à l'utilisation de *ProNote* au collège l'année prochaine. Un identifiant et un mot de passe personnel vous ont été communiqués en début d'année.

Pour toute communication avec l'enseignant ou demande de rendez-vous, privilégier le cahier de texte.

En cas de confinement, la continuité pédagogique sera assurée via le blog de l'école (voir paragraphe suivant) et sur *Beneylu School* pour la communication élèves-enseignant.

## **6) BLOG DE L'ÉCOLE**

Il s'agit d'un site qui permet de publier les travaux des élèves et de retrouver régulièrement les informations de l'école : <http://bloc-note.ac-reunion.fr/9740149u>

## **7) TRAVAIL A LA MAISON**

En CM2, l'enseignant donne des devoirs à l'avance car il attend de ses élèves qu'ils soient de plus en plus autonomes et organisés pour réussir son passage au collège. Votre enfant aura besoin de votre aide et de votre encouragement pour qu'il / elle réussisse et se sente soutenu à la maison dans son travail personnel et à l'école (voir 12)).

Votre enfant doit apprendre régulièrement ses leçons. Dans le cas où votre enfant n'a pas de devoirs à faire, il / elle est vivement encouragé(e) à refaire les exercices donnés en classe (voir cahier de brouillon ou cahier du jour) pour que ses connaissances soient consolidées.

Des poésies, des chants et des dictées sont données aussi à apprendre régulièrement.

L'enseignant encourage aussi ses élèves à produire des écrits courts (poème, récits, compte-rendu, ...) sur ordinateur ou sur feuille et à lire des livres adaptés à son âge qu'il pourra présenter à ses camarades de classe tout au long de l'année. Ceci afin de les faire progresser en écriture, en lecture-fluence, en vocabulaire et en langage oral.

## **8) LE SUIVI DES MOTS**

L'enseignant de la classe, la direction de l'école, l'association des parents d'élèves de l'école et l'Association Sportive de l'école Paul Hermann peuvent faire passer des informations par le cahier de textes (parties mercredi et samedi essentiellement), il est important de les lire, de les signer. Il peut s'agir d'informations capitales : dates de sorties, comportements, demande de rendez-vous....

## **9) LA COOPERATIVE SCOLAIRE / ASPH (USEP)**

→ La coopérative scolaire est l'association de l'école permettant la gestion des cotisations des familles.

La participation de toutes les familles à la coopérative permet :

- une adhésion à l'OCCE

- le financement de projets de classe : pour chaque projet, nous réfléchissons autant à ses objectifs pédagogiques au sein de la classe, qu'à leur réalisation sur le plan financier.

→ La cotisation USEP permet à l'élève de participer aux différentes manifestations sportives de l'année, organisées par l'USEP ou l'Association Sportive de l'école Paul Hermann (ASPH). Ces manifestations peuvent se dérouler pendant le temps scolaire ou hors temps scolaires.

L'ASPH participe aussi au financement des projets de classe.

## **10) LES SORTIES SCOLAIRES**

Ces sorties s'inscrivent dans un projet éducatif mené par la classe. Vous en serez systématiquement informés par écrit et via le blogue de l'école. Vous trouverez au paragraphe 16) les sorties prévisionnelles de l'année.

Bien que nous le faisons auparavant, les goûters d'anniversaire ne pourront plus se faire dans la classe pour des raisons d'hygiène alimentaire.

## 11) LES AIDES AUX ELEVES EN DIFFICULTE DANS L'ECOLE

L'enseignant de la classe peut mettre en place :

un PPRE (projet personnalisé de réussite éducative),

saisir le RASED,

proposer des aides dans le cadre des APC :

- méthodologie
- apprentissages
- systématisation

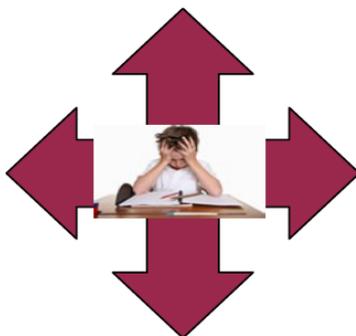
La famille soutient, encourage son enfant, vérifie si les leçons sont apprises, aide à s'organiser dans le temps

Les Enseignants spécialisés:

Le Réseau d'Aides Spécialisés aux Élèves en Difficulté (RASED):

- psychologue scolaire
- maître d'adaptation
- maître rééducateur

Ces enseignants travaillent sur un réseau de plusieurs écoles.



L'enseignant(e) UPE2A intervient pour les élèves allophones.

### a. PPRE

C'est un contrat mis en place en classe entre l'élève, les parents, l'enseignant et le directeur. Il permet d'établir un programme afin de retravailler les compétences non acquises en fin de CP par l'élève.

### b. ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES (APC)

Elles sont organisées le lundi de 15h30 à 16h30 selon un calendrier établi en début d'année scolaire. Ces temps permettent de travailler certaines difficultés auprès d'élèves préalablement ciblés par les enseignants.

### c. ON ME PARLE D'EQUIPE EDUCATIVE : QU'EST-CE-QUE-C'EST ?

Elle est réunie par le directeur à chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige, qu'il s'agisse des résultats scolaires, de l'assiduité ou du comportement.

Les personnes présentes à cette équipe (selon les cas) : la directrice, l'enseignant concerné, les parents, les enseignants du RASED intervenant dans l'école, la psychologue scolaire, le médecin scolaire, l'assistante sociale, les professionnels privés (après accord de la famille).

Les objectifs de l'équipe éducative :

- examiner la situation d'un élève en difficulté
- rechercher des réponses adaptées
- proposer un plan d'actions en interne et/ou avec des aides extérieures
- élaborer un dispositif pédagogique et/ou éducatif pour cet élève.

## 12) QUE PUIS-JE FAIRE EN TANT QUE PARENT D'ELEVE ?

- \* ***Veiller à ce que mon enfant soit à l'heure.***
- \* ***Contrôler tous les jours si des messages sont à signer dans le cahier de textes ou sont publiés sur le blogue.***
- \* ***Justifier les absences et les retards.***
- \* ***Rencontrer, si nécessaire, l'enseignante ou le directeur en prenant rendez-vous.***
- \* ***L'aider à apprendre ses leçons et vérifier qu'elles sont connues.***
  1. Il doit être correctement installé, dans un lieu calme (télévision éteinte), les petits frères et sœurs ne sont pas là pour le distraire.
  2. L'enfant n'a pas compris ce qu'il doit faire ?
    - il relit la consigne à voix haute et la reformule avec ses mots.

- il s'aide d'un exercice du même type (fait en classe).

3. Une personne doit vérifier le bon déroulement du travail, elle n'est pas forcément dans la pièce, elle s'assure de la compréhension, intervient et aide à la demande dans un premier temps. Elle vérifie si la leçon est connue, aide à l'organisation.

\* **Vérifier que mon enfant a bien tout le matériel dont il a besoin et que son cartable est complet (qu'il ne laisse rien à la maison).**

\* **En fonction de mes disponibilités, accompagner la classe lors des sorties.**

○ Mon rôle en tant que parent accompagnateur :

Souvent c'est permettre à la classe de se déplacer, car l'enseignant a besoin d'un encadrement renforcé, pour surveiller les enfants, pour les aider dans la vie quotidienne, ou à traverser la rue (...) L'enseignant reste responsable de la classe, et vous informe de la conduite à tenir. On accompagne le groupe classe et non seulement son enfant.

Le règlement (intérieur de l'école et de la classe) des élèves reste valable quel que soit le lieu où se trouvent les enfants.

La sortie scolaire est l'occasion de mettre en pratique les valeurs de respect, d'autonomie et de responsabilité enseignées à l'école. Merci de nous y aider !

\* **Stimuler son enfant dans la vie quotidienne : le faire lire, l'aider à se repérer dans l'espace et dans le temps, l'amener à devenir autonome...**

### 13) DROIT À L'IMAGE DANS LE CADRE SCOLAIRE

Nous sommes susceptibles d'utiliser, dans le cadre de notre travail pédagogique, des photos des élèves. Les photographies utilisées dans la classe ne nécessitent pas d'autorisation, cependant, certaines pourraient être utilisées pour une exposition (dans l'école) ou sur le blogue pour illustrer une sortie ou une manifestation.

Pour ce dernier point, la loi nous oblige à avoir l'autorisation écrite des parents.

Quelques exemples d'utilisations des photos:

- en arts visuels: travail sur l'image, le portrait....

- en production d'écrit pour illustrer des visites, des activités de la classe...

### 14) VACANCES SCOLAIRES 2020 / 2021

 Année scolaire 2020-2021	
Rentrée des enseignants >>	vendredi 14 août 2020
Rentrée des élèves >>	lundi 17 août 2020
Vacances après 1 <sup>ère</sup> période >>	samedi 10 octobre 2020 au lundi 26 octobre 2020
Vacances été austral >>	samedi 19 décembre 2020 au lundi 25 janvier 2021
Vacances après 3 <sup>e</sup> période >>	samedi 6 mars 2021 au lundi 22 mars 2021
Vacances après 4 <sup>e</sup> période >>	mardi 4 mai 2021 au lundi 17 mai 2021
Début vacances d'hiver austral >>	mercredi 7 juillet 2021 au lundi 16 août 2021

## 15) DIVERS

Vous avez rempli plusieurs fiches d'information à la rentrée. Ces informations sont très importantes, il est donc impératif de prévenir en cas de changement d'adresse postale, d'adresse mail et surtout, de numéro de téléphone.

## 16) SORTIES ET PROJETS PREVISIONNELS CM2 2020-2021 :

- Semaine du sport (fin septembre 2020)
- USEP : rando des laves (fin septembre 2020) - P'tit tour à vélo (mai 2021) - Ateliers sport (1 / trimestre)
- Visite du musée de Villèle (début octobre 2020)
- Stage de remise à niveau CM (vacances octobre 2020)
- Opération Basket École (octobre-novembre-décembre 2020)
- Visite de la station du Grand Prado (décembre 2020)
- École et Cinéma (1 film / trimestre)
- « Savoir-nager » (2<sup>e</sup> semestre)
- CEDAAACE : Concours de calcul mental / Concours de dictée (tout au long de l'année)
- Rite de passage (fin juin 2021)

Des informations utiles et complémentaires vous seront données au fur à mesure.